POLYNESIE FRANCAISE

ILE DE TAHITI

COMMUNE DE PIRAE

PLAN GENERAL D'AMENAGEMENT

ZONAGE SUR LES ZONES URBAINES

Pièce n° 4

27 octobre 2020

Echelle : 1/ 5 000

PLAN DE SITUATION

MAITRE D'OUVRAGE :
COMMUNE de PIRAE

MAITRISE D'OEUVRE :
ATIVAGE NC
CAPSE NC
CAPSE PP

Fonds cartographiques :
Direction de la Construction et de l'Aménagement (DCA)
Direction des Affaires Foncières (DAF)

Système géodésique RGPF

Projection Mercator Transverse Universelle (MTU) fuseau 6

Méridien origine : 145° ouest du méridien de greenwich

Altitudes de nivrlage en mètres

Mairie de Pirae — Avenue Arbousse Formara - B.P. 51358 - 98716 PIRAE — Tél : 40 50 80 88

UA (UAa et UAb) - Zone urbaine :
Centre-ville à forte densité, composé d'immeubles pouvant avoir plusieurs étages, construits en contigu.Rdc et à l'alignement, privilégiant l'habitat et le commerce.

UB - Zone urbaine :
Zone urbaine à moyenne densité, destinée à recevoir des immeubles collectifs, de l'habitat individuel, des commerces, des services et des installations classées non aux activités qui sont compatibles avec l'habitat.

UC - Zone urbaine :
Zone urbaine destinée à recevoir des constructions individuelles ou collectifs, des commerces et services et les installations classées aux activités qui sont compatibles avec l'habitat.

UD - Zone rurale :
Zone urbaine à faible densité située hors des limites urbaines de la commune. Proche des zones naturelles, elle est destinée à recevoir un habitat individuel, généralement celui des propriétaires.

UE - Secteur d'équipement :
Secteur destiné à recevoir les équipements et infrastructures qu'ils soient publics ou privés, nécessaires pour répondre aux besoins collectifs de la population.

US - Zone d'Activités Secondaires :
Zone de la vallée de Hamoto réservée au regroupement d'activités et installations à caractère industriel, artisanal ou d'entrepôts dont l'implantation n'est pas désirable dans les zones d'habitat.

USa - Zone d'activités secondaires et aménagée USa :
Zone aménagée et réservée au regroupement d'activités, à l'entreposage et au stockage dont l'implantation n'est pas désirable dans les zones d'habitat.

UT - Zone touristique :
Zone destinée exclusivement à l'implantation d'activités touristiques majeures telles qu'hôtels, clubs, centres de loisirs, restaurants, musées, etc., et leurs annexes.

NA - Future zone d'urbanisation :
Zone située sur les hauteurs, elle couvre un territoire actuellement occupé par un massif forestier arrivé à maturité qui peut être exploité.

NCE - Zone de protection des ressources en eau :
Zone naturelle non équipée destinée à assurer la protection des réserves en eau et des dispositifs de captage ou de prélèvement sur celles-ci.

NDb - Zone naturelle de moyenne montagne :
La zone NDb comprend un milieu naturel qui a déjà subi des transformations qui ont partiellement modifié son paysage et ses flores.

NDF - Zone de massif naturel à protéger :
Composée de terrains de haute et moyenne montagne et de fonds de vallées, la zone NDF constitue un espace naturel spécifique vierge qu'il convient de préserver en raison de la qualité de ses sites, de ses paysages et de la richesse écologique de la faune.

Zonage PGA de PIRAE

- UAa
- UAb
- UB
- UC
- UD
- UE
- US
- UTa
- UT
- NA
- NCE
- NDb
- NDF

- Cadastre
- Courbe primaire (équidistance = 50 m)
- Courbe secondaire (équidistance = 10 m)
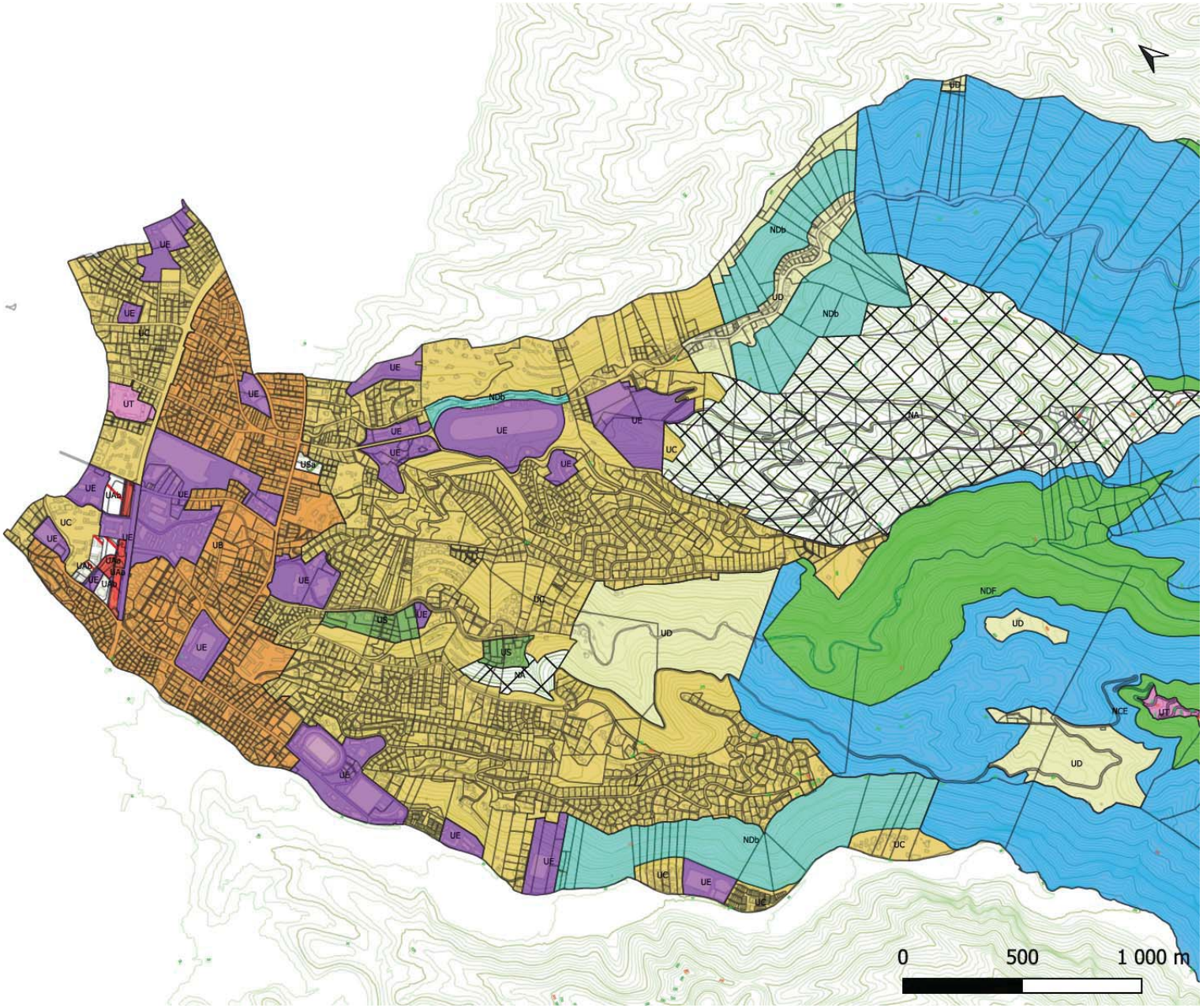
Limite communale
- Pirae